

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 avril 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 27 Absents : 4 Pouvoirs : 6 Votants : 33 Pour : 23 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 10	<p>L'an deux mille dix-huit, le 10 avril à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Avril 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Mylène DUCLOS donne son pouvoir à Carole BRETON, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Stéphane BRUN, Messieurs Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Grégoire LAFAVERGES donne son pouvoir à Christine VIONNET, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à Patrice GAILLARD, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL.</p> <p>Absents : Bruno PENASA, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Alain GOYARD.</p> <p>Madame Paulette LENORMAND est désigné secrétaire de séance</p>
N° CC 80/2018	

OBJET : ENVIRONNEMENT - Reconstruction de la déchetterie de Frangy

Contexte :

La Communauté de Communes Ussets et Rhône gère 3 déchetterie sur son territoire : Seyssel / Saint Germain sur Rhône et Frangy

Depuis 2015 (ex CC Val des Ussets), La déchetterie de Frangy fait l'objet d'un arrêté de la DREAL (en accord avec l'arrêté ministériel du 27 mars 2012) portant mise en demeure de mise en conformité sur plusieurs points :

- SECURITE : Sécurisation des bennes et des quais pour la prévention des chutes et des collisions (risques pour la sécurité des personnes).
- INCENDIE : Aucun moyen de lutte contre les incendies présent sur le site. Aucune canalisation d'eau potable présente et la « poche à incendie » a été vandalisée et est donc inopérante.
- POLLUTION : Collecte des eaux résiduaires/ruissèlement avant rejet au milieu naturel.
- ACCES : Voirie trop étroite pour la circulation. Glissement de terrain en direction des Ussets. Risque de chutes des usagers et véhicules (passage de camions) dans le talus.

Remarques Générales sur le site / Fonctionnement :

1. Le site est obsolète, le génie civil d'origine (1991) est en très mauvais état. Les murets et les quais sont fissurés, lézardés,
2. Le site est exigu et saturé. Difficulté de gérer les flux de déchets actuels.

Cette déchetterie est toutefois en position centrale sur le territoire de la CC Ussets et Rhône avec une zone de chalandise de 8 600 habitants (soit 40 % de la population), d'où l'importance d'avoir un site adapté au flux de déchets entrant, lesquels augmentent régulièrement.

Au vu des contraintes techniques et financières de la réhabilitation sur site, le choix est porté sur une reconstruction entière du site, à proximité, sur du terrain appartenant à un privé et se situant sur la commune de Frangy.

Suivant les éléments fournis dans l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Montmasson, le cout global de l'opération est estimé à 1 250 000 € et détaillé comme suit :

ESTIMATION des DEPENSES en Hors Taxes :

- Etudes.....	30 000	€
- Travaux.....	1 080 000	€
- Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique	90 000	€
- Acquisition foncière.....	50 000	€

Total =1 250 000 €

Financement

La CCUR a établi un plan de financement du projet comme suit :

- PLAN de financement PREVISIONNEL :

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
ETAT FSIL au titre du Contrat de ruralité	202 000 €	16 %	Contrat de ruralité
Total aides publiques	202 000 €	16 %	
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Emprunt	524 000 €	42 %	
→ dont Fonds propres	524 000 €	42 %	
Total autofinancement	1 048 000 €	64 %	
Total OPERATION	1 250 000 €	100 %	

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

APPROUVE la construction d'un nouveau site de Déchetterie sur une parcelle privée située sur la commune de Frangy.

S'ENGAGE à lancer les travaux dans l'année 2018

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (contrat de ruralité, FSIL)

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des travaux et à prendre toute disposition pour mener à bien le projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.